



**Pourquoi:** Une politique qui vise à **réduire les écarts** de développement constatés entre différents territoires d'une même ville/agglomération.

**Qui:** L'état, la Métropole, la Région et la Ville de Lyon s'engagent à mettre en œuvre, pour la période 2015-2020, des **moyens spécifiques** dédiés aux quartiers prioritaires et à mobiliser des moyens de **droit commun**.

**Comment:** L'articulation des 3 piliers urbain, social, économique dans:

- Le **Contrat de Ville Métropole de Lyon** signé le 02 juillet 2015.
- La **Convention Territoriale de Lyon** approuvée au Conseil Municipal du 23 novembre 2015.

**Contenu:** cette convention territoriale contient 2 parties distinctes.

**1<sup>ère</sup> partie - les axes thématiques:** développement économique, emploi-formation-insertion professionnelle, petite enfance, éducation, culture, santé, sécurité et prévention de la délinquance, sport, habitat et rénovation urbaine, cadre de vie (gsup).

**2<sup>ème</sup> partie - les axes transversaux:** développement social local, jeunesse, égalité femmes/hommes - prévention des discriminations.

Cette convention territoriale de Lyon annonce également dans l'année qui suit sa signature, l'écriture avec les habitants d'une **3<sup>ème</sup> partie - les axes territoriaux** déclinés dans ce que l'on appelle le ***Projet de Territoire (PdT)***. *Chaque territoire prioritaire est concerné, c'est le cas pour le secteur Cité Jardin/ Ilot de l'Effort.*

## Concrètement:

Le **Projet de Territoire** de Gerland devra être la **traduction locale des objectifs** thématiques et transversaux inscrits dans la convention territoriale de Lyon 2015-2020.

Autrement dit, il s'agit des **priorités d'intervention** en termes d'éducation, d'emploi, de lien social, de cadre de vie, de sécurité, etc. sur le secteur **Cité Jardin / Ilot de l'Effort** pour les années à venir.

Ce projet de territoire se doit d'être élaboré en **concertation** avec les habitants et acteurs locaux, préfigurant ainsi le **Conseil Citoyen de Gerland**.

Quand: rappel des différentes phases depuis 2015 et perspectives.

**1<sup>ère</sup> phase - début 2015:** **mobilisation** et lancement des échanges avec les **habitants** et les acteurs locaux.

**2<sup>ème</sup> phase - mi 2015:** élaboration de **défis** par les habitants et acteurs pour améliorer le quotidien du quartier. Echange avec **les élus** de la Ville de Lyon et de la Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement. Rencontre **inter-quartiers** le 27 juin 2015.

**3<sup>ème</sup> phase - fin 2015 / juin 2016:** **concertation** avec les habitants/acteurs locaux/services et élaboration du **projet de territoire** tenant compte des 2 défis.

**Perspectives - fin 2016 / 2020:** mise en œuvre, suivi et évaluation du contrat de ville en lien avec le conseil citoyen labélisé second semestre 2016.



## *Les Conseils Citoyens:*

- Prévus par la loi du 21 février 2014 réformant la politique de la ville.
- Traduisant une volonté de davantage et mieux associer les habitants à la conduite des projets qui concernent leur quartier.
- Composés de 2 collèges : habitants et acteurs locaux.
- Un conseil citoyen par quartier de la géographie prioritaire du contrat de ville, devant respecter certains principes (valeurs de la République, parité hommes femmes, indépendance...).
- Un rôle de veille sur les besoins du quartier, d'avis sur les projets conduits et l'action des institutions, une participation au pilotage des projets de territoire.
- Chaque ville adapte à son contexte la mise en place des conseils citoyens.

## *Mise en œuvre des conseils citoyens à Lyon:*

- Des instances participatives existantes à Lyon (ex. : les conseils de quartier) et des démarches développées dans le cadre de la politique de la ville (ex. : diagnostics en marchant...).
- Les conseils citoyens à Lyon doivent s'appuyer sur les démarches existantes, mais permettre d'associer une plus grande diversité d'habitants. Une attention particulière sera accordée à la place des jeunes.
- Les temps de dialogue du 1<sup>er</sup> semestre 2015 entre les habitants et les élus avaient pour objectif de préfigurer les conseils citoyens:
  - . recueillir le point de vue des habitants sur la situation du quartier,
  - . échanger sur les défis pour les années à venir,
  - . contribuer à élaborer la convention territoriale de Lyon et les engagements qu'elle intègre.
- La poursuite du dialogue institutions / habitants pour élaborer les projets de territoire en 2015 / 2016 avant officialisation des conseils citoyens en 2016 par la Ville et l'État.

Merci de votre attention

